

Allocations au chômage en Espagne

Les chômeurs marocains dans la ligne de mire des autorités

Imane Nigrou

inigrou@aujourd'hui.ma

Comme si la complexité des conditions de vie des Marocains d'Espagne ne suffisait pas, le gouvernement de notre voisin ibérique a décidé de leur retirer leur droit aux allocations s'il s'avère qu'ils se sont rendus à l'étranger pendant une période qui dépasse les 15 jours. Une décision jugée discriminatoire par cette communauté qui a exprimé son indignation lors d'une manifestation à Barcelone, dimanche dernier.

Depuis l'éclatement de la crise économique, le chômage s'était multiplié par quatre dans les rangs des immigrés marocains, provoquant depuis juin 2007 la perte de 26% des postes d'emploi occupés par les Marocains d'Espagne. Ces derniers se sont, non seulement, retrouvés sans sources de revenus, mais ils se sont vus aussi privés des allocations au chômage après avoir effectué un retour au Maroc.

Il est question ici d'une loi qui a longtemps été inappliquée et qui stipule que le fait de quitter le territoire serait synonyme au fait qu'on ne recherche pas activement un emploi. De ce fait, les personnes bénéficiaires des indemnités de perte d'emploi en Espagne sont interdites d'être en dehors des frontières espagnoles pour une durée supérieure à 15 jours. Avant que la crise n'éclate, ce dispositif n'a jamais été appliqué et son existence était ignorée par la majorité des immigrés en Espagne. Cette dernière s'est retrouvée du jour au lendemain sans alternative. Tout a commencé il y a quelques mois quand le service public de l'emploi connu sous le

nom de l'INEM a convoqué les concernés à ses bureaux munis de leurs passeports afin de vérifier les dates d'entrée et de sortie du territoire espagnol et s'assurer ainsi de la conformité à la législation en vigueur. Si infraction il y a, les allocations pour ces immigrés chômeurs sont coupées. Les conséquences de leur déplacement à l'étranger sont encore plus lourdes qu'ils n'imaginaient. En plus de l'arrêt des allocations, ils se voient dans l'obligation de remettre à l'Etat espagnol, tenez-vous bien, la totalité des versements touchés alors qu'ils n'étaient pas sur le territoire espagnol. Tout prête à dire que les immigrés sont dans la ligne de mire de notre voisin du Nord. Il faut souligner dans ce

En plus de l'arrêt des allocations, ces chômeurs se voient dans l'obligation de remettre à l'Etat espagnol la totalité des versements touchés.

sens que, conformément aux lois, ces sanctions sont sans appel et ne permettent pas de bénéficier d'une quelconque autre forme d'aide sociale puisque, pour ce faire, les concernés ne doivent faire objet d'aucune réprimande.

A cet effet, et dans une tentative d'attirer l'attention des autorités sur la gravité de cette situation, des centaines de Marocains de Catalogne sont sortis dans les rues brandissant des pancartes qui dénoncent le resserrement de la politique sociale espagnole. Cette communauté n'a pas manqué de blâmer l'Etat marocain de les avoir délaissés, les condamnant ainsi à endosser les conséquences de la forte crise qui a frappé leur pays d'accueil. Ce dernier, il faut le dire, a largement été touché par cette crise et a enregistré un taux de chômage record. Il compte désormais près de 5,3 millions de chômeurs, ce qui équivaut à un taux de 22% de sa population. ■

